



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Régionale  
des Affaires Culturelles**

Rennes, le 17 FEV. 2023

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Gadea CABANILLAS DE LA TORRE  
Gestion des Côtes-d'Armor  
Tél. : 02 99 84 59 02  
Courriel : gadea.cabanillas@culture.gouv.fr

Réf : SRA/23 - 306

Le Préfet

à

DDTM 22  
SE – Pôle eau et milieux aquatiques  
Mme Kristelle Couedic

**Objet : Autorisation environnementale**  
*rue de Kermado – PENVÉANAN*

Date de réception	: 20 janvier 2023
Présenté par	: Lannion Trégor Communauté
Lieu	: rue de Kermado – <b>PENVÉANAN</b>
Cadastre	: //
N° de dossier	: AIOT 0100011670

Conformément au Code du patrimoine, notamment son Livre V, j'accuse réception, à la date ci-dessus mentionnée, du dossier cité en objet.

Le projet présenté, compte tenu de sa localisation et de son importance, n'est pas susceptible de porter atteinte à la conservation du patrimoine archéologique. En conséquence, je vous informe qu'aucune prescription d'archéologie préventive ne sera formulée dans le cadre de l'instruction de ce dossier.

Il conviendra toutefois que vous rappeliez au maître d'ouvrage des travaux la nécessité d'informer la Direction régionale des affaires culturelles, Service régional de l'archéologie, de toute découverte fortuite qui pourrait être effectuée au cours des travaux, conformément aux dispositions prévues par l'article L.531-14 du Code du patrimoine.

Pour le Préfet et par délégation,  
la Directrice régionale des affaires culturelles,  
Pour la Directrice régionale

Yves MENEZ  
Conservateur régional de l'archéologie